

Grand Lyon

Démarche prospective Lyon 2020

Synthèse des deux sessions des groupes d'écoute

Lyon-Ecully, le 15 juillet 2004
M11682/pfo-A297L-RA.doc/PPE

Grand Lyon
Emmanuel Arlot
20 rue du Lac
69003 Lyon

- Lyon - Siège social
9 bis, route de Champagne
69134 - Ecully Cedex
Tél 33 (0) 4 72 18 12 00
Fax 33 (0) 4 72 18 13 90
- 193, rue de Bercy - BP 410
Tour Gamma A
75560 - Paris Cedex 12
Tél 33 (0) 1 53 02 26 00
Fax 33 (0) 1 53 02 27 40
- E-mail info@algoe.fr

ALGOE, société anonyme
au capital de 4 503 680 €
SIRET 352 885 925 000 29
NAF 741 G - RCS LYON B
N° intracommunautaire
FR 78 352 885 925

Frédéric Bouchillou
Dominique Gaudron
Isabelle Fieux
Pascal Gustin
Bernadette Guyon Benoite
Philippe Fournand
Michel Tavernier

Assistante :
patricia.pezzini@algoe.fr
Tél 04 72 18 13 19

S O M M A I R E

<u>1. Préambule</u>	4
<u>2. Groupe art et culture</u>	5
<u>3. Groupe logement</u>	11
<u>4. Groupe Sécurité</u>	16
<u>5. Groupe Seniors</u>	20
<u>6. Groupe emploi formation</u>	26
<u>7. Groupe environnement</u>	32
<u>8. Groupe évènementiel et création</u>	36
<u>9. Groupe santé</u>	40
<u>10. Groupe Rayonnement international</u>	45

<u>11. Dialogue des cultures</u>	50
<u>12. Déplacements</u>	53
<u>13. Premiers éléments de conclusion</u>	56

1. Préambule

Ce document représente une synthèse des débats tenus lors des deux sessions des groupes d'écoute réunis par le Grand Lyon les 3, 8 et 10 juin (première session) et les 1, 5 et 6 juillet (deuxième session).

11 groupes d'écoute, réunissant plus d'une centaine de personnes par session, ont ainsi pu échanger très librement sur les sujets suivants : art et culture, logement, sécurité, les seniors, emploi et formation, évènementiel et création, rayonnement international, environnement et santé, déplacements, dialogue des cultures. Un seul groupe d'écoute n'a pu avoir lieu, faute de participants suffisants, celui traitant de la jeunesse et de l'éducation.

Ces échanges portaient à la fois sur l'état des lieux et sur les sujets, tendances clés d'évolution qui vont venir impacter le développement de la métropole lyonnaise.

La synthèse des débats de chaque groupe d'écoute a été réalisée avec pour objectifs :

- De se placer sur une posture prospective : de quoi peut être fait le futur de Lyon compte tenu de l'état des lieux et des tendances en œuvre sur chaque thème ?
- Et sur cette base, faire émerger les principales variables, structurantes pour le développement du Grand Lyon.
- Il ne s'agit donc pas d'une retranscription exacte, point par point, des débats¹.
- Il est évident que selon les groupes, l'effort de projection dans le futur est plus ou moins poussé.
- L'objectif n'est pas de réaliser un exercice pur de prospective mais bien de permettre aux groupes d'écoute de réfléchir sur des tendances de fond et sur cette base, de proposer un certain nombre de pistes de réflexion.

Le travail est moins achevé pour les groupes dialogue des cultures et déplacements qui n'ont pu se réunir qu'une fois.

¹ Par ailleurs, le contenu des échanges est disponible sur bandes magnétiques au Grand Lyon

2. Groupe art et culture

2.1. Les tendances mises en avant par le groupe

2.1.1. LA CULTURE, UN ACCES INDISPENSABLE AU MONDE MODERNE

L'appréhension de la modernité : avoir une vision globale de son environnement.

la culture c'est la capacité à avoir une vision globale de son environnement, à ne plus être lié par une approche monolithique, c'est donc une manière d'accéder à la modernité ; La culture met en relation des choses aussi diverses que l'art avec la science, les sciences avec la politique...

Exemple : agir en matière de développement durable par le biais d'expositions artistiques.

Lyon se veut une capitale internationale, elle se doit donc de développer la culture car elle permet d'accéder à l'international.

2.1.2. LA CULTURE : MOTEUR DE L'INTEGRATION ET DE L'OUVERTURE AUX AUTRES.

L'accès aux cultures du monde (sensibilisation interculturelle) : facteur de rapprochement entre les communautés.

Lyon est une ville étudiante, il faut donc favoriser l'accès à la culture pour les jeunes ; l'agglomération devra également prendre davantage en compte le phénomène de démocratie culturelle : il faut donner aux populations étrangères qui ont une culture différente les moyens d'exprimer cette culture.

Nécessité d'équilibrer la démocratie et la démocratisation ; défi de la prochaine décennie.

L'agglomération devra mettre en valeur la diversité culturelle.

Il faut faire de la population un acteur culturel : (friches, biennale de la danse : pas forcément des professionnels qui y participent). Pour cela il faut (entre autres), des locaux adéquats où chacun pourrait avoir une expression artistique (question de réhabilitation des locaux). On sait par exemple que sur les grands projets urbains visant à renouveler la ville sur la ville, la transformation/gentrification des quartiers met des années avant de produire des effets. Dans l'intervalle, il peut être important de développer une stratégie d'occupation des lieux et des friches sur la base d'une activité culturelle croisant la création avec l'évènementiel.

2.1.3. L'EDUCATION POPULAIRE DEVRA PERMETTRE UNE MEILLEURE COMPREHENSION DE L'ART ET DE LA CULTURE ET ATTIRER DAVANTAGE LE PUBLIC VERS DES ŒUVRES DE CREATION

Les enjeux de l'éducation « populaire » :

- Comment faire connaître et apprécier l'expression contemporaine à la population. Il ne suffit pas de mettre des expositions à la disposition du public, il faut faire un travail pédagogique pour en faciliter l'abord et la compréhension.
- L'art et la culture dans la ville mais pour quels citoyens ? la formation permet d'avoir un regard critique sur l'art. Il existe dans le cadre scolaire des animations et des sensibilisations culturelles, mais il est nécessaire parallèlement à ces activités ludiques d'avoir une formation plus structurante.
- Cette formation est également le moyen de créer un lien entre l'artiste et la population, d'établir un dialogue.

Comment faire pour attirer le public vers des œuvres de création :

- Attirer le public par des manifestations culturelles faciles d'accès pour ensuite pouvoir les attirer vers des choses plus difficiles.
- Le problème n'est pas l'offre artistique (qui est nombreuse à Lyon) mais l'absence de désir du public : ici l'agglomération doit jouer un rôle ; elle devra bousculer le public et ne pas tomber dans la facilité.
- Mais n'est-ce pas non plus tomber dans un extrême inverse : la création culturelle par et pour les acteurs et créateurs culturels ? Sans prise en compte des aspirations et besoins du public ? Comment concilier les deux approches ?

2.1.4. LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS SERA UN FACTEUR CLE DE SUCCES

Amélioration du réseau entre mêmes segments culturels et entre inter segments culturels. Le microcosme culturel lyonnais n'est pas ouvert ; il est difficile pour les communes de proximité de pénétrer le milieu, d'où la nécessité d'améliorer la mise en réseau.

Au niveau intra sectoriel : nécessité de la mise en réseau des bibliothèques ; cette problématique de réseau se pose aussi pour l'enseignement artistique, la valorisation de la création, le montage de projets culturels...

Centralisation de toutes les données sur la culture sur un même portail ; les TIC doivent favoriser le maillage entre les acteurs de la culture et le public.

2.1.5. L'INSERTION DE L'ÉVÈNEMENTIEL DANS UNE POLITIQUE CULTURELLE

L'évènementiel est indispensable à plusieurs niveaux : le rayonnement international, attirer un large public sur des événements culturels et artistiques ; mais ce n'est pas au cours d'un événement que l'on peut montrer où en est la création dans l'agglomération ; la création artistique ne peut exister dans l'évènementiel. De plus, cela ne permet pas au public de s'interroger réellement sur l'art.

Il semble nécessaire de travailler davantage le maillage entre évènementiel et travail au quotidien.

Cette question pose la question du transfert de compétence de la politique culturelle.

2.1.6. LA QUESTION DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE POLITIQUE CULTURELLE

Actuellement, le Grand Lyon finance l'évènementiel. Plus qu'une politique d'agglomération de prestige, il faudra une politique culturelle qui se penche davantage sur les faiblesses de l'agglomération : le transfert de compétence devrait donc se faire sur ce qui manque (les réseaux, des lieux adéquats pour l'expression culturelle etc.).

Qui doit faire la politique culturelle ?

2.1.7. SUR QUOI DOIT PORTER LA POLITIQUE CULTURELLE : LA QUESTION DE LA SPÉCIALISATION OU DE LA DIVERSITÉ

- Spécialisation : il faut faire des choix, donner pleine puissance à certaines expressions artistiques (comme le cinéma, choix lié à l'histoire de Lyon mais aussi à la révolution du numérique) ; il y aura un déséquilibre mais qui résultera d'une volonté politique. Il faut identifier les thèmes ; la ville doit être à l'affût de nouvelles opportunités (comme l'image).
- Diversité : il est essentiel qu'une agglomération repère les thèmes porteurs afin de développer son image (marketing), parallèlement à cela, le rôle d'une agglomération est aussi de permettre à la culture de se développer de façon équilibrée ; il faut agir sur tous les domaines simultanément (musique, art plastique, culture, lecture scientifique).

Un choix entre les deux ou un meilleur équilibre ?

2.1.8. LA QUESTION DE L'EXPRESSION DU CITOYEN PAR RAPPORT A CE QU'IL AIMERAIT VOIR EN MATIERE D'ART

La plupart des démarches artistiques sont ignorées du grand public ; ce n'est donc pas cette population qui va demander ce qu'elle ne connaît pas.

2.1.9. NECESSITE DE CROISER DAVANTAGE CULTURE ET ECONOMIE

L'économie ne doit pas se passer de la culture. Le rayonnement culturel est important en terme d'attractivité du territoire. Pour développer ce rayonnement, il faut :

- encourager davantage les projets économiques qui associent la culture
- définir l'image de Lyon en terme culturel.
- une politique volontariste d'accueil des industries culturelles

C'est un secteur d'activité capable de drainer du public, cela fait vivre une grande catégorie de personnes, cela fait donc partie du tissu économique. A titre d'exemple, le croisement entre production, création dans le cinéma et la révolution numérique mériterait sans doute d'être approfondi.

L'art et la culture : à destination de la population locale ou facteur d'attractivité ?
La politique culturelle doit trouver un juste équilibre.

2.1.10. LA REUSSITE DE LA POLITIQUE CULTURELLE PASSE PAR UNE QUALITE D'ACCUEIL DES ARTISTES

L'agglomération doit être accueillante pour les artistes :

- Ceux qui y naissent, qui s'y forment doivent avoir envie d'y rester
- Les artistes de France et d'ailleurs doivent avoir envie d'y venir.

L'agglomération doit offrir des lieux de diffusion, un réseau de théâtre, etc.
C'est une condition de la présence de l'artiste mais aussi de partages, de rencontres entre l'artiste et la population.

2.1.11. NECESSITE D'UNE POLYCENTRALITE CULTURELLE ET ARTISTIQUE

Importance du mouvement centre-périphérie ; les grandes architectures se retrouvent également en dehors du centre.

L'espace culturel de Lyon en 2020 : Lyon, Grenoble, Saint-Etienne. Nécessité d'un travail partenarial, d'une articulation de ces pôles. Il faut organiser des échanges entre les différents lieux.

2.1.12. LES MUSEES SERONT DES VECTEURS D'ATTRACTIVITE CULTURELLE

Les musées sont essentiels pour l'éducation artistique et culturelle.

Comment attirer un public peu habitué à fréquenter les musées ? On s'aperçoit aujourd'hui que le concept évolue fortement en associant événementiel et collections, voire l'image d'une ville : qu'on songe par exemple aux exemples bien connus de la Cité des Sciences ou encore de Bilbao autour de Guggenheim, voire des musées à ciel ouvert (architecture Gaudi et catalane à Barcelone).

Il existe des lacunes concernant la diffusion de la culture scientifique ; les anglo-saxons sont un exemple en la matière (création de 20 musées de science et technique en 4 ans).

La mémoire est un aspect essentiel de la culture ; elle a une place d'autant plus importante dans une ville comme Lyon. Les musées sont un moyen d'entretenir cette mémoire.

2.1.13. QUELLE PLACE ACCORDER A LA CRITIQUE ?

L'existence d'un espace critique fait la force d'une ville dans le domaine artistique et culturel. Il faut éviter de rechercher le consensus.

Une métropole internationale est aussi un lieu de critique.

2.2. En synthèse, quelques pistes pour Lyon 2020

Le groupe art et cultures s'est beaucoup consacré aux problèmes de diffusion et de production culturelle dans l'espace urbain. On peut noter parmi les points clés :

- Les métropoles seront de plus en plus identifiées et identifiables à travers leur production et leur événementiel culturel ; ceci concerne à la fois l'exploitation de l'espace urbain et des ses friches, ses grands équipements et ses acteurs.

Le registre de la diffusion culturelle ne sera sans doute plus suffisant à lui seul, les métropoles devront aussi être des lieux de création.

- Les croisements entre culture et économies seront de plus en plus fréquents et féconds : d'une part parce que la culture devient une industrie et suscite des besoins spécifiques que le tissu économique devra satisfaire, d'autre part parce que la culture et les biens culturels sont fortement impactés par la révolution numérique et que les modèles de production et de diffusion culturelle se recomposent.
- Par ailleurs, pour consommer de la culture, un effort important d'éducation à la culture doit être entrepris. Comment le Grand Lyon peut-il se distinguer sur ce champ ?
- Enfin, débat entre les tenants de la spécialisation et ceux de la diversité.

3. Groupe logement

3.1. Les tendances clés mises en avant par le groupe

3.1.1. UN MARCHÉ TENDU ET SELECTIF

Les constats

Aujourd'hui, le logement social est caractérisé par 43 000 demandeurs pour 13 000 offres en 2002 dont 1 000 à 2 000 logements neufs par an avec une attente passée de 32 mois en 2000 à 38 mois en 2002.

4 400 logements privés sont vendus par an pour une offre de 1 600 logements neufs. Chaque année depuis très longtemps le même nombre d'acquéreurs privés oscille entre 1 000 et 1 500 et la fluctuation est le fait d'investisseurs.

La cherté de la construction et la croissance très rapide des coûts de construction sont liées au fait que le secteur du logement ne connaît pas de délocalisation vers des pays où la main d'œuvre est moins chère, et à l'accroissement de qualité des logements. La croissance de + 60% en 5 ans est notamment liée aux phénomènes suivants :

- Problème de préemption pour les besoins de la loi SRU qui entraîne une rareté du foncier disponible ;
- Retard des opérations liées à contentieux actuel sur le PLU ;
- Croissance démographique ;
- Valeur refuge de l'immobilier par rapport à l'investissement boursier.

8 000 demandeurs sur Villeurbanne ne trouvent pas ce qu'ils cherchent alors que l'offre existe : c'est un problème de coût mais c'est parfois un problème de conception pour des exigences nouvelles de populations venues d'ailleurs.

En 1999, il y avait 50 000 logements vacants, qui sont en général difficiles à occuper (vétusté, bruit, etc.).

La part du logement dans le revenu des ménages a augmenté : le logement devient plus important que l'alimentation.

Les tendances

A l'avenir, les populations aisées et les populations les plus démunies vont aller en s'accroissant dans l'agglomération lyonnaise, creusant les écarts, les premières augmentant la pression foncière et le coût des loyers de par la demande qu'ils provoquent.

Les logements sociaux sont une des façons de lutter contre la ségrégation ; pour cela il faut diversifier ces logements sociaux.

Les leviers qui permettent d'intervenir portent sur :

- l'intervention sur le parc existant,
- la construction neuve,
- la politique foncière,
- et les politiques de valorisation/maîtrise du développement urbain.

Deux questions importantes se posent pour le futur :

- Comment résoudre la **question des HLM** qui sont aujourd'hui de bonne qualité et que les occupants ne considèrent plus comme une étape d'un parcours et ne veulent pas quitter, d'autant plus que leurs revenus ne leur permettent pas une accession aisée ? Ce n'est pas qu'une question de budget.
- Comment provoquer la solidarité au sein de l'agglomération ? Il sera important de repenser la question de la mixité sociale sous l'angle des besoins des quartiers populaires : quels sont les besoins principaux de leurs habitants ? Le métro, réel succès à Villeurbanne en étant beaucoup plus attractif que le bus, en est un. Quelle conception de logements pour les divers types de population qui y sont ? Quels types de logements pour des ménages de 1 à 2 personnes mais avec des visites périodiques d'enfants ?

La politique du logement doit permettre de soutenir la construction de **logements avec des objectifs spécifiques** :

- Des logements moins consommateurs d'espace ;
- Des logements de meilleure qualité architecturale ;
- Des logements HQE avec économie sensible pour les occupants ;
- Des logements moins chers.

L'amélioration de l'habitat est aussi la responsabilité des propriétaires privés, qui ne trouvent pas forcément un intérêt financier à rénover dans l'ancien : Il serait important de dégager la possibilité d'aider ces propriétaires qui veulent rénover leur logement dans l'ancien pour le louer car les solutions proposées par l'ANAH sont aujourd'hui insuffisantes.

La construction HQE ne se traduit pas forcément par une diminution des charges pour le locataire puisque c'est l'ensemble « loyer + charges » qui relève de l'état du marché privé et que pour le locataire, c'est cet ensemble qui compte (HQE se traduit pas + 5% de coût pour la construction, - 40% pour les charges).

Dans l'avenir, les difficultés n'iront pas en s'atténuant. Pour éviter une crise du logement, la nécessité d'agir très en amont et donc en terme de politique foncière sera impérative.

Cependant, avant de penser à construire dans de nouveaux espaces, il faut agir sur les quartiers marginalisés. Il faut une politique de reconstruction de ville sur ville. Le besoin de rendre le centre ville attractif, pour répondre à la demande et limiter l'étalement urbain passera par l'amélioration non seulement de l'habitat mais également par de l'animation pour donner envie aux ménages d'y habiter. Dans ce sens, le soutien au petit commerce de centre ville est un élément central de cette animation, pour limiter l'évasion commerciale vers les grands centres commerciaux périphériques.

3.1.2. UNE POLITIQUE DE L'HABITAT A ORGANISER EN CONCERTATION AVEC LES COLLECTIVITES VOISINES

La manière dont est traité l'aménagement du territoire non seulement dans l'agglomération mais à l'échelle de l'aire urbaine est fondamentale pour orienter l'habitat :

- Quelle autre forme de gestion, moins technique, des « zones de relégation (= banlieues) » pour permettre une meilleure utilisation de l'espace et du potentiel foncier ?

Le travail n'est plus le repère stable dans la vie d'un individu et le sera encore moins dans vingt ans. Le domicile devient donc le repère stable même si des changements de lieu de travail interviennent, accroissant ainsi encore plus les déplacements. Il est donc nécessaire de raisonner en terme d'aménagement, sur les questions distance domicile / travail, distance domicile / équipements, sur les transports en commun. La place de la voiture dans un futur lointain est incertaine, ce qui rend encore plus essentiel de proposer des transports en commun performants à des échelles pertinentes.

Comment résoudre le divorce Est - Ouest avec les tendances malthusiennes de certains habitants ou de certaines municipalités, avec la voirie existante dans l'ouest, etc. ? Parmi les éléments qui pourraient dégonfler la bulle spéculative, mentionnons l'utilisation des surfaces disponibles dans l'Ouest pour des constructions denses, par exemple construire à proximité des gares de Lentilly et Charbonnières tout en répondant simultanément aux besoins de ceinture verte.

Il faut résoudre la problématique des couronnes qui bloquent la création de logements.

Une action à court terme pourrait être d'organiser un colloque sur les impacts de la mobilité résidentielle autour des thèmes suivants² :

- La transformation du marché de l'habitat,
- Nouveaux modes de vie, nouveaux modes de travail, nouveaux besoins,
- Nouveaux concepts d'habitats, nouveaux marketing territorial.

3.2. En synthèse, quelques pistes pour Lyon 2020 en matière de politique de logement

Le groupe s'accorde pour pointer le caractère stratégique de la politique du logement et de l'habitat pour la métropole lyonnaise. Or, celle-ci est confrontée à un marché qui s'est emballé, que les outils traditionnels de la puissance publique ont du mal à réguler à court/moyen terme. Les phénomènes de rééquilibrage/renouvellement urbain demandent du temps : les décisions et actions engagées sur ce champ ne viendront que progressivement corriger les effets négatifs de l'emballement du marché.

Il est sans doute utile de relancer une prospective de l'habitat et du logement :

- Quels peuvent en être les contours ? Quels sont les impacts des phénomènes en cours, notamment sur la demande :
 - Quels sont les impacts sur le logement et l'habitat des évolutions démographiques qui vont entraîner à la fois une montée des besoins liés au 3ème et 4ème âge, mais aussi le développement de villes centres relativement jeunes, avec l'arrivée d'étudiants ?
 - Comment gérer les tendances liées à l'accroissement de la ségrégation, voire à la constitution de « ghettos » ?
 - Comment pourraient influencer les mouvements migratoires et l'élargissement de l'Union Européenne sur le marché du logement et de l'habitat à Lyon ?

² A l'instar d'un colloque réalisé à Marseille au début de l'année

-
- Peut-on envisager un marché lyonnais plus cyclique, sur un modèle anglo saxon (forte hausse des valeurs suivies de fortes corrections à la baisse ?)
 - Etc.

 - Des pistes peuvent être dorénavant et déjà émises :
 - Améliorer la fluidité du marché, afin d'éviter la constitution de ghettos ; selon une estimation, 2/3 des ménages ont besoin d'aides publiques ;
 - Pourquoi ne pas faciliter la mixité générationnelle et les relations intergénérationnelles en matière de politique de logement : hébergement gratuit pour un étudiant chez des personnes âgées en contre-partie de services qu'il leur rendrait (courses, etc.) ;
 - Une politique foncière ambitieuse doit se développer. La puissance publique doit financer le foncier car les bailleurs sociaux ne peuvent équilibrer leurs comptes s'ils intègrent le coût du foncier ;
 - L'habitat intermédiaire s'est développé grâce à une volonté publique, preuve de la nécessité de financer par des fonds publics des innovations, pour en démontrer le bien-fondé ;
 - L'adaptabilité des logements doit être prise en compte (pour les personnes âgées et les handicapés) ;
 - Election au suffrage universel des responsables politiques du Grand Lyon, pour que la question du logement soit traitée à la bonne échelle.

4. Groupe Sécurité

4.1. Les tendances clés mises en avant par les groupes

4.1.1. UN EXERCICE DE PROSPECTIVE PONDEREE : UN SIGNE DE MATURITE DES ACTEURS SUR LE THEME DE LA SECURITE ?

L'exercice de prospective avec le groupe d'écoute sur le thème de la sécurité s'est avéré équilibré et n'a pas fait émerger de scénarios de rupture à l'horizon 2020 :

- D'une part, parce que contrairement à ce qu'on aurait pu craindre, il n'y a pas eu de « dérapage » des échanges (simplification, extrapolation, amalgame, dogmatisme...). De ce point de vue, le débat est toujours resté d'un très bon niveau, signe d'un niveau de maturité élevé des acteurs présents.
- D'autre part, parce que les origines, les causes et les effets de l'insécurité sont globalement connus (on n'est pas devant un phénomène nouveau) et que les variables et leviers sur lesquels il convient (ou conviendrait) d'agir sont également connus.
C'est plutôt la nature systémique du problème de l'insécurité qui limite la portée des mesures isolées.
- Enfin, parce qu'un relatif consensus sur un niveau d'insécurité « maîtrisable et acceptable » (voire « maîtrisé et accepté ») fait écarter par les acteurs la description de scénarios (« états futurs ») extrêmes : ville non-violente, ville ultra-sécuritaire, ville hyper-violente³...
Peut-être que, finalement, la « vraie » sécurité est une sécurité qui ne se voit pas.

En synthèse, même si la sécurité renvoie à des variables supra-territoriales (police, justice...) et sociétales (éducation, culture...), nombre de variables et de leviers ayant un impact direct ou indirect sur la sécurité restent « accessibles » au territoire, que ce soit en termes d'aménagement urbain, de développement économique, d'animation des quartiers, de solidarité, d'intégration, d'insertion et de réinsertion⁴...

Sont particulièrement mis en avant par les participants les vertus « sécurigènes » du **travail** (au sens de l'activité comme des revenus), de **l'éducation** et de la **citoyenneté**⁵.

La vraie sécurité réside aussi dans l'accès à un travail (et ici les questions portent plutôt sur la qualité de cet emploi), dans la possibilité d'accéder à une éducation de qualité pour soi ou pour ses enfants.

³ La rémanence de « quartiers chauds » et de « zones grises » reste malgré tout présente dans les esprits.

⁴ Un accent particulier est mis par les participants sur les effets parfois « contre-productifs » de la peine carcérale : perte de dignité, déracinement psychologique et social, désapprentissage du travail, « désinsertion » économique, « école de la récidive »...

⁵ Le levier des médias et les (nouvelles) technologies n'ont pas été approfondis par le groupe.

A noter : les groupes santé et environnement ont aussi mis en évidence la santé comme faisant partie du droit à la sécurité.

4.1.2. POUR UNE DEFINITION LARGE DU CONCEPT DE SECURITE QUI SUGGERE UNE APPROCHE GLOBALE ET MAILLEE DE LA PROBLEMATIQUE

La question posée en introduction du premier débat (*la montée des violences urbaines est-elle inéluctable ?*) est apparue restrictive au groupe d'écoute.

Le fameux « sentiment de sécurité » ne renvoie pas, en s'y opposant, qu'à la notion « d'insécurité » à laquelle on assimile trop facilement celle de violence urbaine, quand il n'y a pas amalgame ou extrapolation avec celles de banlieues, d'immigration, etc. L'identité < insécurité = violence urbaine > ne paraît donc pas constituer en soi le fondement d'une politique de sécurité.

Hors références indirectes à la philosophie des Lumières, le débat s'est rapidement instauré sur la définition du concept de sécurité et, implicitement, sur des champs d'intervention légitimes d'une politique dans ce domaine :

- Au niveau de la **définition** et du périmètre du concept de sécurité,
- Au niveau du **diagnostic** de la situation, de sa réalité⁶ et de sa tendance⁷,
- Au niveau des **politiques** mises ou à mettre en œuvre.

Une définition qui pourrait assez bien résumer la fonction assignée par le groupe à la « sécurité » serait la suivante : contribuer [par des actions appropriées⁸] au sentiment de « sous-exposition » à l'insécurité corporelle, morale, matérielle et sociale des citoyens. Entrent dans cette acception large qui suggère une approche globale et maillée de la problématique :

- La sécurité **corporelle** contre :
 - Les agressions (violence urbaine, stricto sensu)
 - Les accidents (sécurité routière, notamment)
 - Les risques naturels (spécifiques au territoire lyonnais)
 - La pollution et les risques industriels
 - Les risques sanitaires (santé, épidémies)
 - L'environnement (bruit, odeurs)
- La sécurité **morale** contre toutes les formes d'oppression et de harcèlement ;
- La sécurité **matérielle** contre les vols et cambriolages, les sinistres...

⁶ La violence urbaine monte-t-elle effectivement ? Les spécialistes des chiffres contestent cette assertion.

⁷ La tendance est-elle inéluctable ? L'affirmer serait la négation du pouvoir du politique, que personne n'admet.

⁸ Prévention, dissuasion, répression, insertion...

-
- La sécurité **sociale** contre toutes les formes d'exclusion : travail, handicap, vieillesse...

4.1.3. AGIR SUR LES CAUSES OU SUR LES EFFETS ? UN RELATIF CONSENSUS DIALECTIQUE POUR AGIR LE PLUS EN « AMONT » POSSIBLE

L'insécurité n'apparaît pas constituer une fatalité en soit, mais procéder de déterminismes lourds sur lesquels l'action publique ne peut avoir d'effet que dans la durée.

Un consensus se dégage autour des causes (ou, a minima, des facteurs aggravants) de l'insécurité :

- En amont ; les variables **environnementales** (*toutes choses égales par ailleurs*) :
 - la faillite du système éducatif (cellule familiale, apprentissage de la citoyenneté...),
 - la promiscuité urbaine, l'échec d'une certaine forme d'urbanisme et d'architecture,
 - les difficultés d'intégration et l'exclusion économique et sociale,
 - l'individualisme et le recul du « politique » et du « civique »...
- En aval ; les variables **d'ajustement** (*étant donné l'insécurité...*) :
 - l'absence de régulation par le (un) corps social de « proximité », le laxisme des règles de la ou des communauté(s) d'appartenance,
 - la primauté donnée à la répression et à la sanction sur la réparation et la réinsertion...

Il apparaît rapidement que les champs d'action futurs en matière de sécurité se répartissent en trois catégories :

- Les politiques structurantes⁹ de l'Etat (de l'Europe...) qui orientent notablement l'action publique sur :
 - les variables environnementales : législation, éducation, insertion...
 - les variables d'ajustement : police, justice, prison...
- La prolongation par les acteurs locaux, et en premier lieu le Grand Lyon, de ces politiques structurantes :
 - soit pour en renforcer l'effet de levier (maillage avec d'autres politiques),
 - soit pour en compenser, qualitativement ou quantitativement, les insuffisances.
- L'inscription de la sécurité dans les ou des politiques locales dans le domaine, notamment, de l'insertion et de la réinsertion, de la culture, du sport...

⁹ Que le financement et la mise en œuvre de celles-ci soit décentralisés ou non.

4.2. En synthèse, quelques pistes pour Lyon 2020

A l'horizon d'une à deux décennies, les participants au groupe d'écoute semblent donc plaider pour une stratégie et une politique de sécurité à la fois :

- **Globales et systémiques** (l'intervention sur une variable a un impact sur le système),
- **Périphériques et latérales** (l'Etat ne peut pas tout faire, la collectivité non plus),
- **Dialectiques et incrémentales** (s'il y avait une solution miracle, cela se saurait),
- **Maillées et intégrées** (la sécurité est un tout, mais également partout).

5. Groupe Seniors

5.1. Les tendances clés mises en avant par les groupes

On sait que les évolutions démographiques vont accroître la part des seniors dans la population et dans les villes, avec des conséquences sur l'espace urbain, sa fréquentation et son « rythme », l'offre de services, etc.

5.1.1. LES SERVICES ET LES LIEUX D'ACCUEILS PROPOSES AUX SENIORS VONT SE DEVELOPPER

DES SERVICES DE QUALITE ET CONTROLES

EN 2020, la population des plus de 80 ans sera multipliée par deux et la dépendance totale durera en moyenne 7 ans pour chaque individu.

Des études seront régulièrement conduites pour mieux connaître les activités et les besoins des personnes âgées selon leur âge, leur état de santé, etc. et permettront de mieux répondre à leurs besoins, que ce soit par des services publics ou privés, ou encore des équipements.

Les déplacements

La facilitation des transports, notamment de proximité, est particulièrement important pour les seniors qui doivent surmonter un 1^{er} handicap, tel qu'un problème de santé, la perte du conjoint et la crainte de se déplacer...

Le chèque domicile liberté sera généralisé, toujours avec la collaboration des médecins et des pharmaciens. Les moyens de transport en commun et le parcours du piéton dans la ville faciliteront les déplacements des personnes âgées.

La mobilité devra être à la carte : taxis et transports en commun. Les tarifs spécifiques devront être fonction des revenus des personnes âgées, et ne seront pas liés au statut « personne âgée ».

Les services

Le vieillissement interroge toutes les politiques publiques, pas seulement les politiques médicales et sociales ou l'accessibilité des équipements publics, mais par exemple les équipements de culture et de loisirs qu'il s'agira d'adapter aux seniors : créneaux horaires, équipements, etc. Des loisirs comme la thalassothérapie, la remise en forme, la mode ...) devraient se développer.

Les services offerts seront souples dans leur consommation, et viseront non seulement les soins médicaux, le ménage, les courses mais également pour la vie sociale, la présence régulière même courte d'une personne extérieure, la facilitation pour fréquenter commerces et services qui font du « bien pour soi » (coiffeur, dentiste, vêtements...).

La qualité

Un contrôle qualité des services sociaux et médicaux sera mis en place : les services lucratifs qui vont progressivement se mettre en place pour les personnes âgées seront soumis à un contrôle strict de manière à éviter les abus tels que vente de services annexes sans intérêt ou abus de faiblesse, selon le code européen qui se met en place.

DES LOGEMENTS ALTERNATIFS

A la fois pour répondre aux différentes situations particulières de semi-dépendance par exemple, ou financières, les lieux d'accueil alternatifs pour personnes âgées seront généralisés : l'accueil temporaire et de jour sera facilité, le soutien aux familles en charge de personnes dépendantes sera ainsi organisé. L'expérience acquise au début des années 2000 sera mise à profit.

Ces logements seront mis en place par les pouvoirs publics, par les associations, par le secteur privé, etc., les collectivités publiques ne pourront pas tout prendre en charge.

Les accueils de jour seront intégrés dans les établissements, ce qui ouvrira ces derniers sur l'extérieur. Ils feront partie de la vie du quartier, ce qui sera bénéfique autant pour leurs occupants qui se sentiront moins coupés de la vie active que pour les « futurs occupants » qui connaîtront et démystifieront ces lieux.

L'accroissement géométrique des progrès de la médecine entraînera un accroissement des besoins, alors qu'aujourd'hui la France se situe dans le peloton de queue pour le nombre de personnels par résident en maison de retraite, avec toutes les difficultés professionnelles que cela entraîne pour les agents.

VERS UNE NOUVELLE COHABITATION ENTRE DIFFERENTES GENERATIONS DE SENIORS

Les évolutions démographiques conduiront de plus en plus certains quartiers à comprendre une part importante de personnes âgées. Dans tous les cas, ces dernières souhaitent rester dans leur domicile le plus longtemps possible mais craignent simultanément d'être une charge pour leurs proches, pendant que d'autres sont isolées.

En 2020, les jeunes seniors prendront en charge les seniors les plus âgés, et entretiendront ensemble des relations qui correspondront à de nouveaux liens sociaux, de manière à ce que l'isolement constaté pendant des crises comme la canicule de 2003 ne se reproduise pas.

La présence d'un réseau relationnel est particulièrement important en cas de difficulté de santé, qui prend des proportions beaucoup plus importantes si la personne est complètement isolée et voit peu de « raison » ou est peu aidée pour une prompt guérison.

LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION PSYCHOLOGIQUE

Les personnes âgées traversent progressivement des points de non retour, du fait d'une difficulté de santé, de l'apparition d'un nouvel handicap, etc. L'accompagnement des personnes âgées doit prendre en compte ces difficultés, très douloureuses pour ceux qui les vivent. Ces difficultés en sont également pour le personnel, qu'il faudra également savoir accompagner, soulager par des actions spécifiques.

La solitude est l'un des drames des personnes âgées, avec pour certaines catégories de population, des moyens financiers ou autres limités pour la surmonter. Solitude et sentiment de douleur liés à la fin de vie sont des vrais problèmes qui seront pris en compte dans les soutiens apportés aux personnes âgées.

A noter : point également mis en évidence par le groupe santé.

VERS UNE MISE EN RESEAU DES ACTEURS

Pour une plus grande efficacité, pour « rentabiliser » leurs actions, les acteurs et notamment les acteurs associatifs ont besoin des soutiens des pouvoirs publics. Leur mise en réseau permettra de faire des économies d'échelle.

5.1.2. LE « PARCOURS DE VIE » INTEGRERA LE GRAND AGE

LA PRISE EN COMPTE DE L'APPROCHE TEMPS

Le temps est une notion à prendre en considération dans l'organisation des services :

- Le temps ralenti pour les personnes âgées qui sont en décalage par rapport à la vie quotidienne des jeunes et des personnes actives
- Les besoins de services sont constants : 24h/24
- Le temps de l'urgence : hospitalisation, résidence à trouver
- Le temps continu : moins de commerce en période de vacances, commerces qui ferment au même moment... nécessité d'une meilleure organisation.

L'UTILITE TOUT AU LONG DE LA VIE

La participation à des activités du type associatif sera encouragée tout au long de la vie de manière à ce que les personnes arrivant en retraite soient habituées à des activités extra-professionnelles et continuent d'être actives. L'université « tout âge », le soutien à des jeunes professionnels (du type Egée), etc. poursuivront leur développement.

La relève sera délicate au sein des associations car les futurs seniors font partie d'une génération moins engagée, d'où la nécessité de soutenir le mouvement associatif pour tous les âges.

LA QUESTION DE LA PRESENCE DES SENIORS DANS LES ENTREPRISES

La présence de seniors plus longtemps dans les entreprises n'est pas encore un fait acquis en raison des modalités de la réforme des retraites, mais cela pourrait venir. Dans tous les cas, un tuilage entre seniors et juniors au moment des départs en retraite sera organisé dans les entreprises. Des solutions devraient être mises en place pour que les chercheurs ne partent pas à l'étranger à l'âge de la retraite mais poursuivent leurs activités en France.

Sur le modèle du Fond Social Européen qui a émis des recommandations pour maintenir l'emploi des 50 ans et plus dans l'entreprise, des propositions seront faites aux entreprises dans ce sens.

La courbe des salaires est une courbe croissante tout au long de la vie, alors que certaines professions libérales, quand elles en ont les moyens, ont une courbe en « cloche », pour subvenir aux besoins des enfants en milieu de vie et pour travailler moins en fin de période active. Pourquoi ne pas inverser la courbe des salaires pour les salariés. Et pourquoi ne pas proposer une « retraite à la carte » ?

Les catégories sociales les moins aisées, notamment dans le cas de personnes licenciées très tôt sont confrontées à l'inactivité, y compris « dans la tête ». Ce problème peut être résolu par le biais de formations professionnelles pendant la vie active et de propositions d'activités pendant la période inactive.

A noter, le groupe emploi a aussi insisté sur le transfert des savoir faire entre seniors et nouvelles générations et sur la valorisation des acquis de l'expérience collective comme facteur clé de différenciation des territoires.

VERS UN « RAJEUNISSEMENT DES SENIORS »

Pour certains il faut parler d' « aînés » plutôt que de seniors car « les vieux sont de plus en plus jeunes » : beaucoup étudient à l'université tous âges, ou sont encore très compétents dans leur domaine et sont de plus en plus « branchés » dans le domaine de l'informatique.

L'image des grands parents évolue également, devenant celle de « grands copains ».

La publicité doit également intégrer ce phénomène.

5.1.3. LA METROPOLE : LIEU IDEAL POUR ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT

Les métropoles sont des endroits idéaux pour les seniors : proximité des commerces, ouverture culturelle, offre médicale, offre de services, etc.

A l'inverse, les personnes âgées peuvent être des atouts pour une ville, par exemple une métropole qui capitalise les compétences des seniors.

La politique des seniors devra relever de nouveaux défis :

- Croissance des précarités liées à la diminution des retraites ;
- Souci de la multiculturalité notamment dans l'est lyonnais (migrants qui ne repartent pas dans leur pays).

Lyon a des retards à rattraper sur un certain nombre de sujets : soins palliatifs, établissements...

5.2. Quelques pistes pour Lyon 2020 en matière de politique en faveur des personnes âgées

Les propositions avancées par le groupe et reprises ci-dessus relèvent des domaines suivants :

- Evolution des modes d'hébergement pour plus de souplesse,
- Services tous azimuts :
 - Pour répondre aux demandes d'activités, de loisirs, etc. des seniors actifs
 - Pour faciliter le maintien à domicile
- Tous éléments permettant de créer du lien social, de l'activités après la période active,
- Réponse à une précarité qui risque d'être croissante pour certaines couches,
- Faciliter les actions des entreprises pour tirer parti des seniors,
- Etc.

6. Groupe emploi formation

6.1. Les tendances clés mises en avant par le groupe

6.1.1. LE MODELE DE L'EMPLOI SALARIE VA PROFONDEMENT EVOLUER A L'AVENIR, NOS REPRESENTATIONS DOIVENT FAIRE DE MEME

Le modèle de l'emploi salarié à base de lien de subordination en échange d'une relation contractuelle de longue durée permettant d'acquérir des droits sociaux ne sera plus représentatif de la réalité de l'emploi :

- Plus d'autonomie, plus de travail par projets, le lien de subordination est à réinterroger ;
- Plus de travail abstrait de conception, de manipulation de signes...
- Plus de travail individuel et indépendant certes, mais maintien et primauté du collectif de travail ;
- Développement de réseaux professionnels « libres », un peu comme le modèle de production de logiciels Linux.
- « Fuite des contraintes » que génère le système collectif de protection et de mutualisation des risques. Pour les salariés de la haute technologie ou des services supérieurs, dont le marché du travail est mondial, les comportements de « passagers clandestins » pourront se multiplier, remettant en cause le modèle de solidarité à la base de la protection sociale : formation en France, carrière professionnelle dans des pays anglo saxons ou le poids des charges sociales sur le travail qualifié est beaucoup plus faible.

Le modèle du sublime¹⁰ sera sans doute une réalité à l'avenir, mais :

- ceci ne concernera qu'une partie de la population. Que faire pour les autres ?
- et les conséquences peuvent être potentiellement négatives pour le modèle français de mutualisation du risque.

Les concepts qui ont été à la base de l'action publique sont sans doute à réinterroger : le Grand Lyon pourrait de ce point de vue jouer un rôle de défrichage des concepts, de laboratoire social.

¹⁰ Les « sublimes » sont une catégorie de travailleurs très qualifiés dans les années 1870, qui avaient fait de l'instabilité de la relation de travail un atout. Leur qualification très rare leur permettait de changer d'employeur sans difficultés, d'alterner période de travail avec des périodes de loisirs. Cf. le livre de Bernard Gazier « Tous sublimes »

6.1.2. QUEL MODELE SOCIAL EN 2020 ?

Le groupe a insisté sur le fait que nous vivons depuis une décennie une remise en cause forte des piliers du modèle social français, autour de la mutualisation des risques, de la solidarité intergénérationnelle et de la primauté du collectif (les expressions de projet collectif ont été employées).

Cet éclatement provient à la fois du poids du chômage de masse, de la segmentation accrue de la société et sans doute d'une perte de sens pour les nouvelles générations vis-à-vis de l'entreprise et de ses valeurs. Lorsque dans le monde entier se développent des politiques d'attractivité de la matière grise et des compétences, le modèle de mutualisation des risques peut apparaître comme un frein pour la matière grise internationalement mobile.

6.1.3. QUEL MODELE POUR LYON EN 2020 : SOCIETE DU RISQUE OU SOCIETE OU L'AVENTURE COLLECTIVE EST EN DEHORS DE L'ENTREPRISE ?

Il a été soulevé à plusieurs reprises que l'entreprise et ses valeurs ne faisaient plus « sens » pour les jeunes générations. L'entreprise est plutôt perçue comme le vecteur d'un modèle qui ne fait plus sens : celui de la compétition généralisée.

Les aventures collectives ne se font plus dans le travail mais en dehors : les contrats sont de courte durée, ils n'ont plus la valeur morale que pouvait représenter un CDI et les nouvelles générations ont plutôt un comportement de picking, voire de zapping vis à vis de l'entreprise (on y prend ce qu'il y a de bon à un instant). Les valeurs collectives s'incarneraient plutôt dans l'activité humanitaire ou sociale, voire dans les valeurs portées par le service public .

Si ces tendances se confirment, elles posent de lourdes questions aux entreprises et aux pouvoirs publics :

- Faudra-t-il (et comment ?) revaloriser les valeurs collectives portées par l'entreprise ? faut-il comme le souligne un intervenant montrer que l'entreprise est aussi un lieu où se construit des œuvres collectives ? ou encore généraliser le modèle du contrat en apprentissage ?
- Dans une société de compétition, comment favoriser les valeurs et la culture du risque nécessaire à la prospérité économique de la métropole lyonnaise. Celle-ci ne peut en effet se cantonner à une fonction de redistribution de richesses.

6.1.4. QUEL SCENARIO POUR LE MARCHE DU TRAVAIL : CONTINUITE OU RETOURNEMENT ?

Il est difficile d'esquisser une prospective sérieuse en matière d'emplois mais on peut identifier deux grands scénarios :

- Un premier qualifié de retournement démographique, où le marché du travail serait en situation d'appel donnant ainsi aux demandeurs une plus grande latitude de choix, voire même une capacité de sélection ;
- Un second de continuité qui verrait la sélection du marché du travail se maintenir à un niveau élevé, soit parce que la croissance est moindre, soit parce que l'immigration qualifiée à l'Est ou au Maghreb permet de satisfaire les besoins.

6.1.5. LA VALORISATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE COLLECTIVE SERA UNE COMPETENCE CLE ET DISTINCTIVE DU TERRITOIRE

L'effet pépito¹¹ renvoie à la question de la création et du maintien au sein des entreprises d'une compétence collective qui permette aux entreprises de maintenir leur savoir-faire au-delà des trajectoires individuelles.

A l'avenir, dans un contexte où le marché du travail sera tendu, la différenciation, la compétitivité des entreprises se joueront sur cette dimension. Les territoires qui seront en mesure de développer des approches innovantes gagneront en compétitivité et en innovation¹², voire en différenciation dans l'attraction de projets internationalement mobiles (entreprises mais aussi talents).

Cette compétence collective fera aussi des seniors des piliers du système et non plus des travailleurs dont il faut se débarrasser.

¹¹ L'effet pépito souligne l'impact de la compétence collective sur l'activité des entreprises. Suite au transfert de son usine de productions de pépito à l'Est, un groupe de l'agro alimentaire a été confrontée à une baisse de ses ventes de pépito liée à une perte de goût de ceux-ci. La compétence collective qui permettait d'obtenir le goût recherché par les enfants était une compétence collective non transférable. Les exemples de l'impact de la gestion des connaissances abondent dans l'industrie et dans les services

¹² Si la première entreprise de France comme le dit la publicité est bien l'artisanat, elle n'aurait jamais été en mesure de réaliser des innovations aussi fondamentales que l'Internet faute de compétence collectivement produite et entretenue

Cela suppose de développer sur un territoire des méthodes de gestion locale de l'emploi, des politiques ressources humaines dans les territoires, de diffusion de meilleures pratiques comme par exemple la démarche de Job rotation au Danemark¹³, voire d'anticiper sur les besoins des entreprises de 2020 qui sont aujourd'hui en cours de création.

6.1.6. L'AUTONOMIE DANS LE TRAVAIL VA S'ACCOMPAGNER D'UNE PRESSION CROISSANTE : L'ENJEU DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS VA DEVENIR CENTRAL

Travailler plus longtemps va devenir une réalité : elle va entrer en contradiction avec la pression croissante mise sur les travailleurs, à travers notamment l'autonomie acquise ainsi que le développement de nouvelles méthodes de management.

Dans ce contexte, la question de la santé des travailleurs devient centrale : les risques d'épuisement sont importants, notamment avec l'allongement de la vie active.

A noter le groupe environnement a fortement insisté sur les questions sanitaires liées à l'intensification du stress au travail, lui même produit du modèle de compétition généralisée dont est porteur le système économique.

Il s'agit pour les territoires de développer des approches originales de gestion de ces questions.

6.1.7. MALGRE LA MONDIALISATION, LES COLLECTIVITES CONSERVERONT DES LEVIERS IMPORTANTS EN MATIERE D'EMPLOIS

En effet, une part importante de l'économie demeurera résidentielle et produite sur place : elle est liée aux marchés publics, aux services de proximité, etc. domaines sur lesquels une action publique forte peut générer des opportunités d'emploi et de réinsertion pour les personnes en difficulté.

Ceci suppose de développer des dispositifs de sensibilisation et d'interface avec les entreprises.

¹³ La démarche job rotation au Danemark vise à encourager les salariés à prendre des congés longue durée (maternité/paternité). Pendant leur absence, leur poste est occupé par une personne en recherche d'emploi qui bénéficie d'une formation.

6.1.8. IL DEMEURERA UN VOLANT IMPORTANT DE TRAVAILLEURS EXCLUS

Cette exclusion reposera sur un double phénomène :

- D'une part, l'incapacité pour la collectivité de leur faire acquérir les connaissances abstraites et de conceptualisation nécessaires à la gestion de situations complexes ;
- D'autre part, un divorce croissant pour une partie de la population vis-à-vis des valeurs représentées par le travail.

6.1.9. LE SYSTEME SOCIAL FRANÇAIS SAURA-T-IL SE REFORMER ?

Cette réforme est urgente et peut s'envisager sous trois dimensions :

En premier lieu, les dispositifs de la politique de l'emploi sont nombreux et segmentés en fonction des catégories de personnes (demandeur d'emploi, handicapé, salarié actif...), ces catégories déterminant elle même les droits dont chaque personne peut bénéficier selon son statut. Cette situation produit non seulement des inégalités mais également une forte complexité . A l'avenir, cette complexité ne sera plus opérante, et les démarches faisant de l'usager un client devront se systématiser. La complexité des dispositifs devra être questionnée pour permettre à la fois une simplification et une meilleure prise en compte des besoins du public, ce qui passe par la territorialisation.

En second lieu, l'éducation nationale et la formation devront aussi opérer leur réforme : l'école apprend à répondre à des questions, pas à questionner ou à se questionner. Dans une société apprenante en permanence, la formation continue sera de plus en plus centrale.

Enfin, le système d'aide est bien souvent un système d'assistance, il faudra réinterroger ce système pour qu'il passe de l'assistance à l'aide et au soutien de la personne et de ses projets.

6.1.10. L'AGGLOMERATION LYONNAISE DOIT-ELLE ET PEUT-ELLE S'ENGAGER DANS UNE POLITIQUE D'ATTRACTIVITE DES CERVEAUX ?

La France n'a pas de traditions comme les Etats-Unis d'immigration à haute valeur ajoutée. Un scénario d'avenir pourrait être de considérer qu'en 2020, on sera en capacité d'évaluer la politique d'attractivité des cerveaux mise en place par la métropole lyonnaise. Ce qui pose la question de la faisabilité d'une telle politique (accessibilité pour la métropole lyonnaise), du ciblage de cette politique et des leviers utilisés pour ce faire.

6.1.11. L'AGGLOMERATION LYONNAISE SERA-T-ELLE LE LIEU OU S'INVENTERA ET S'ELABORERA LE MODELE DU « SUBLIME » DU 21^{EME} SIECLE ?

En intégrant dans une politique d'expérimentation et de recherche appliquée l'ensemble des questions soulevées ?

6.2. En synthèse, quelques pistes pour Lyon 2020

Les groupes ont beaucoup insisté sur plusieurs dimensions :

- L'éclatement du modèle social et des valeurs liées à l'entreprise, ce qui pose la question du modèle que le Grand Lyon souhaite promouvoir en 2020 : certainement un mix entre valeurs sociales et solidaires et une société qui sait aussi valoriser le risque ;
- La prospective sur le marché du travail n'est pas chose aisée : les groupes ont cependant mis en avant deux éléments essentiels. Dans une société de compétition économique, la performance est d'abord collective et reposera de plus en plus sur les cerveaux. Sur ces deux volets, l'agglomération lyonnaise est-elle en mesure de proposer un modèle et de développer une politique ?

7. Groupe environnement

7.1. Les tendances mises en avant par le groupe

7.1.1. UN SCENARIO ENVISAGEABLE : LA STABILISATION DES EMISSIONS

Avec la croissance démographique, l'étalement urbain, les tendances actuelles en matière de déplacements et de consommation d'énergie, le fait que les technologies vont permettre d'améliorer les performances des véhicules mais sans permettre de faire émerger à des conditions économiques réalistes des alternatives, un scénario crédible serait que Lyon stabilise en 2020 ses émissions au niveau de 2004.

Pour ne pas « faire pire », et trouver un équilibre, l'agglomération lyonnaise devra mettre en œuvre un certain nombre d'actions :

- Certaines font partie du quotidien et sont des actions qui sont peu coûteuses ; elles produiront des effets à moyen terme en permettant d'infléchir les comportements individuels dans un sens plus favorable à l'intérêt collectif.
- D'autres portent sur les politiques et investissements que les collectivités vont mettre en œuvre et qui devront être exemplaires selon les critères du développement durable.
- D'autres enfin sont à plus long terme et exigent une plus grande mobilisation / fédération des acteurs, dans une logique de co-construction de projets.

7.1.2. UN ENJEU : PRODUIRE MOINS DE DECHETS MENAGERS

Pour ce faire, il semble nécessaire d'engager des actions de communication visant à sensibiliser les élus sur les économies générées par une optimisation de la collecte sélective (réduction des tours de collecte sans dégradation du service public, comme le modèle strasbourgeois où il n'y a qu'une collecte par semaine) et vis à vis des citoyens (bénéfice et simplicité du tri, incitation à consommer l'eau municipale plutôt que l'eau minérale qui génère des déchets coûteux etc.).

7.1.3. LYON, METROPOLE PROPRE

Communiquer sur le coût du service ne sera sans doute pas suffisant, il faudra enclencher sur de la répression plus systématique.

Mais peut on réduire la dimension propreté à cette question ? Que signifie Lyon ville propre ? Quels en sont les contours ?

7.1.4. RENDRE PLUS TRANSPARENT LA CONNAISSANCE DU COUT DU SERVICE

Objectif : rendre plus visible ce que représente le coût du service environnement pour la collectivité et donc pour le citoyen et le contribuable. Ceci contribuera sans doute à une prise de conscience individuelle et à une évolution des comportements (« dans une logique, on vise le portefeuille »).

7.1.5. LYON EN 2020 : LA MULTI MODALITE EFFICACE

Le problème n'est pas d'exclure un mode de transport mais plutôt d'offrir au citoyen une palette d'offres de transport qu'il pourra mobiliser en fonction de ses besoins : vélo, voiture, bus métro... c'est à dire une multi-modalité efficace pour une agglomération.

Ceci nécessite que les priorités aillent aux modes doux, collectifs et recherche d'une plus grande réactivité et coordination entre les différents modes de transport (TER/TC).

Réflexion à impulser aussi sur l'aspect logistique et livraison en milieu urbain, sur un réel partage de la voirie et sur une continuité des voies cyclables pour permettre au vélo de se développer.

7.1.6. LES COLLECTIVITES PEUVENT IMPULSER UNE DYNAMIQUE PLUS FORTE

Les collectivités conserveront, directement ou indirectement par leurs satellites, partenaires... une capacité d'impulsion considérable en direction des autres acteurs, par l'exemple et par le choix des meilleures technologies et modes de faire :

- En aménagement, en systématisant les pratiques, expérimentations de type Lyon Confluence pour le développement d'énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, les déplacements doux...
- Par ses investissements immobiliers ou par ceux de ses partenaires, structures, etc.
- Par le choix de matériel de transport, chauffage urbain.
- Par la sensibilisation auprès du personnel du Grand Lyon sur le souci de préserver l'environnement : « effet papillon », mon action isolée s'ajoute à des centaines de milliers d'actions quotidiennes pour dégrader l'environnement

7.1.7. LA TRANSFORMATION DES MODES DE VIE ET LA SOCIÉTÉ URBAINE GÉNÈRENT DES PATHOLOGIES URBAINES QUI VONT SE DÉVELOPPER

La transformation de nos modes de vie, les effets de stress liés au modèle économique dominant (la compétition) et aux évolutions technologiques ainsi qu'aux encombrements urbains génèrent de nouvelles pathologies de masse (tout le monde est et sera touché) que l'on observe déjà au quotidien : allergies, stress, syndrome de fatigue chronique (1,5% de la population touchée) etc. Le coût est énorme pour la santé publique.

Ces pathologies mettent en évidence plusieurs enjeux de santé publique :

- Il est nécessaire de progresser dans la connaissance des phénomènes dans une économie de la santé ou les dimensions prévention sont et seront de plus en plus fondamentales à l'avenir compte tenu des possibilités technologiques offertes par les bio et la bio informatique. Ceci souligne un enjeu fort pour l'un des points forts de la métropole lyonnaise : le diagnostic, l'immunitaire.
- Il est aussi nécessaire de décroiser les milieux de travail entre le monde médical , le monde des aménageurs et urbanistes et le monde des décideurs politiques de façon à progresser rapidement sur le champ de la connaissance et des décisions de fabrication de la ville.

Les pathologies » urbaines et maladies de société (allergies, obésité, fatigue chronique, vieillissement...) vont prendre de plus en plus d'importance dans les années à venir puisqu'elles sont largement dépendantes de l'évolution des modes de vie et de notre démographie. L'agglomération peut certainement représenter un terrain d'expérimentation, d'innovation et de coordination sur ce champ : elle concentre des ressources intellectuelles, universitaires et un tissu d'entreprises particulièrement dense. Mais pour mener un grand projet sur ce champ, il sera sans doute nécessaire d'élargir le spectre des acteurs associés, comme le note le groupe environnement.

7.1.8. LYON EN 2020 : UN PÔLE DE COMPÉTENCES DE NIVEAU MONDIAL EN SANTÉ ET EN ENVIRONNEMENT URBAIN

Parce que les principaux acteurs industriels du Grand Lyon sont engagés dans un effort très important en matière de recherche développement, visant à réduire les émissions de pollution, améliorer la sécurité et réduire le niveau de consommation en CO₂. L'agglomération de Lyon demeurera un des pôles mondiaux où vont se concevoir le camion et le bus du futur.

Parce qu'il existe d'autres acteurs puissants et innovants sur ce thème et parce que les intérêts entre puissance publique et acteurs privés sont fortement convergents.

La métropole lyonnaise sera ainsi le lieu où se développent des innovations de rupture mais aussi un lieu de valorisation et de diffusion des meilleures technologies et pratiques.

Ce pôle de compétences a vocation à s'appuyer sur l'urbain et sur les croisements avec la santé (pathologies urbaines), environnementales (cf. les enjeux du véhicule industriel et des bus mais aussi les atouts de l'agglomération lyonnaise en matière de compétences eau).

7.1.9. L'OUVERTURE DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE VA FAIRE DE LYON UNE METROPOLE « MULTI ENERGIES »

Avec l'ouverture du marché de l'énergie, la métropole lyonnaise va suivre les évolutions nationales et passer d'un pôle très mono énergie (nucléaire) à un pôle multi énergies et multi opérateurs.

La métropole devra constituer un lieu de démonstration du savoir-faire des opérateurs en matière de production d'énergie, de production décentralisée et de consommation.

Le consommateur aura un rôle plus important : il pourra même développer une approche citoyenne et écologiste en privilégiant tel ou tel type de source d'énergie (le solaire, le nucléaire...).

7.1.10. LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU EST BONNE

L'agglomération lyonnaise a une ressource en eau de bonne qualité. C'est aussi l'un des éléments identitaires de la métropole, liée à la présence du fleuve, de plans d'eau, avec un pôle de recherches.

7.2. En synthèse, quelques pistes pour Lyon 2020

La dimension environnement sera sans doute centrale pour Lyon en 2020. L'agglomération lyonnaise devra ainsi simultanément mettre en œuvre une « multi-modalité efficace » et jouer le développement d'un pôle de compétences de niveau mondial en « santé urbaine », ce qui suppose d'intégrer dans ce pôle des acteurs du monde de la santé (praticiens, industriels, recherche...), de l'aménagement urbain, de l'industrie de l'environnement, du véhicule industriel et du bus. La métropole dispose d'une base installée puissante et diversifiée pour ce faire.

8. Groupe évènementiel et création

8.1. Les tendances clés mises en avant par le groupe à l'issue des deux réunions

Définition de l'événement : un ensemble d'actions concentré dans le temps, à destination du grand public ou de publics spécialisés « larges » produisant de l'animation visible et une occupation de l'espace public.

8.1.1. L'EVENEMENTIEL REPRESENTE UN VRAI PHENOMENE DE SOCIETE DONT LE DEVELOPPEMENT EST A ORGANISER

Gros constat du foisonnement et de la diversité, considérés comme une richesse mais qui peut atteindre ses limites (tout s'entrecroise, le citoyen a du mal à s'y retrouver, difficile de choisir – cf. le mois de juin à Lyon).

Les initiatives viennent de partout (mondial, national, régional, local, religieux, civil, politique, etc.).

Eviter l'émiettement, fédérer et sérier pour rendre lisible.

L'intégration des grands évènements peut aussi poser des problèmes d'intégration urbaine (ex de Free VTT qui bloque la circulation à Lyon du fait de son affluence).

8.1.2. L'EVENEMENT SERA DE PLUS EN PLUS LE SUPPORT DE LIEN SOCIAL ET UN VECTEUR D'ATTRACTIVITE

Il y a un besoin de trouver des ponts, d'organiser des échanges entre les différents lieux, les différentes dynamiques d'événements et de création.

La ville festive est par essence une ville accueillante, qui brasse des cultures, des communautés et des nationalités différentes.

Comment faire de Lyon une ville accueillante et festive en intégrant cette richesse, en la valorisant et en s'appuyant sur elle ?

8.1.3. L'EVENEMENT, FERMENT DE L'IMPLICATION CITOYENNE

La fête (proximité, implication des participants) versus l'événement (organisé, professionnel). L'événement doit « donner du sens ».

Il doit aussi s'appuyer sur une identité, une culture et une mobilisation locale. Cela constitue un gage d'ancrage dans la durée.

8.1.4. LA DIFFUSION DE L'ÉVÈNEMENT DOIT À LA FOIS DEPASSER LE CADRE DE L'AGGLOMÉRATION TOUT EN S'ORGANISANT À CETTE ÉCHELLE

Besoins d'événements dont la diffusion soit plus large que l'agglomération lyonnaise ; mais aussi nécessité d'une passerelle, d'une continuité entre Lyon et sa périphérie (diffuser les événements à partir d'un lieu central : exemple des artistes, écrivains qui vont ensuite rencontrer, débattre dans les quartiers).

Centraliser (ville-centre) ou disperser ? (exemple des Maisons Folies à Lille 2004 ou des résidences d'artistes dans les quartiers à l'occasion des Lumières).

L'évènementiel peut aussi être le moteur pour transformer la ville (cf. Barcelone pour les JO) ou pour donner du sens à des espaces urbains peu appropriés (cf. par exemple l'armada de la liberté à Rouen ou à Lyon la biennale de l'art contemporain à la Sucrière).

Créer des passerelles.

« Modèle » : plusieurs grands événements qui diffusent largement dans l'agglomération tout en créant une visibilité, une attractivité au-delà de l'agglomération.

8.1.5. LA POLITIQUE ÉVÈNEMENTIELLE ENTRE RECURRENCE ET INNOVATION

La politique événementielle sera en tension perpétuelle entre « reproduction » et innovation :

- Reproduire en reprenant les mêmes dates, les mêmes événements permet de fidéliser, de créer des repères ; une image et une notoriété ;
- Innover permet de changer, de renouveler, de répondre à de nouvelles attentes.

Entre ces deux postures, quelle est l'orientation souhaitable (et faisable) de la politique événementielle ? Ou plus précisément, quel compromis trouver entre ces deux orientations ? Proposition : 80% de récurrent, 20% d'innovation.

8.1.6. LA POLITIQUE ÉVÈNEMENTIELLE DE L'AGGLOMÉRATION DOIT ÊTRE COHERENTE ET NE PAS SE FOCALISER EXCLUSIVEMENT SUR LES GRANDS ÉVÈNEMENTS

Débat sur le lien entre métropole internationale et événement avec deux positions, l'une sur une politique de grands événements orientée sur l'image externe (exemple Avignon) mais pouvant générer des tensions avec la population locale, une autre où les événements sont avant tout pour les habitants (s'ils attirent en plus les gens de l'extérieur c'est encore mieux).

Est ce que l'événement est un outil de promotion et de rayonnement de l'agglomération ? (fête du vin à Bordeaux).

Il faut à la fois des grands et des petits évènements, toute une palette, des évènements reconnus de l'extérieur ; plutôt jouer la diversité, le foisonnement, mais de façon pilotée et organisée.

En matière d'évènements, faut il agir au niveau communal, faire de l'inter communal ou être systématiquement au niveau de l'agglomération ? Cela dépend bien sûr des choix effectués sur les orientations de la politique événementielle sur l'agglomération.

8.1.7. LE « MODELE ECONOMIQUE » DE L'EVENEMENT : ARTICULATION ENTRE FINANCEMENT PUBLIC ET PRIVE

A partir d'une initiative publique ou associative, l'argent public est nécessaire pour créer un évènement ; par la suite un **partenariat public-privé** (associatif et/ou mécénat entreprises) peut (doit ?) prendre le relais.

La question du retour sur investissement identifiable pour un investisseur privé reste une question délicate. Faut-il aller dans des logiques d'exclusivité pour réellement attirer du mécénat et de l'investissement privé (la notion d'exclusivité suppose une appropriation par l'investisseur privé des retombées d'image de l'évènement).

8.1.8. LA QUESTION DES RETOMBÉES ECONOMIQUES

Un grand évènement crée aussi un marché (festival off, foisonnement de sous-évènements, etc.), avec des retombées économiques, mais cela reste encore limité. Mais globalement les évènements, les fêtes créent plus d'animation que de retombées économiques.

Associer des évènements économiques, chercher des retombées économiques aux évènements culturels, c'est difficile (déplacer le salon des Lumières de Francfort pour venir à Lyon à l'occasion du 8 décembre ?) ; mais les investisseurs en salons peuvent être intéressés à financer des salons accompagnant des évènements forts.

8.1.9. QUEL « CONCEPT EVENEMENTIEL » POUR LYON (GRAND LYON)

Un concept central qui irriguerait les évènements tout au long de l'année ; un évènement fort à l'année ; choix de Lille, capitale européenne de la culture. Plusieurs évènements marquants ? Structurer l'année autour de concepts saisonniers ?

Lyon semble avoir fait le second choix : pas d'événement phare sur lequel on va capitaliser sur l'année mais des événements diversifiés avec des temps forts : guinguettes (intra muros), la fête des lumières (rayonnement international), pourquoi pas le vin, la gastronomie, le cinéma en sus.

Proposition : Lyon « ville-événement » (il s'y passe en permanence des événements, grands et petits, destinés au grand public comme à des publics spécialisés).

8.1.10. EVENEMENTS ET CREATION

A Lyon, il y a des lieux artistiques partout, ce sont les événements qui peuvent les révéler. C'est la formation et la diffusion qui peuvent servir de pont entre les deux (ex du GRAME) : les créateurs créent, puis forment, échantent, présentent au public.

Pour entretenir le milieu créatif il faut permettre des expérimentations, des laboratoires (exemple : hip hop).

Le soutien à la création passe par des subventions, par la mise à disposition de locaux.

8.2. En synthèse, quelques pistes pour Lyon 2020

8.2.1. LA « METROPOLE EVENEMENT » DEMANDE UNE POLITIQUE GLOBALE

On voit bien que pour passer d'une logique « d'événement coup » à un positionnement de « métropole événement », il faut s'appuyer sur une politique globale :

- D'agglomération, les événements sont pertinents à organiser à cette échelle ;
- De gamme, en permanence, il faut être en capacité de proposer grands et petits événements, grands publics ou publics cibles, économiques ou festifs...
- D'innovation : la création d'événements nouveaux représentera peut-être 20% de la métropole événement, il faut cependant être en capacité d'incuber les nouveaux événements, de prendre des risques en s'appuyant sur les nouveaux concepts, tendances de sociétés etc.
- De partenariat public privé : le financement public est indispensable pour créer les conditions de reconnaissance de l'événement, le partenariat public privé sous forme de mécénat, sponsoring, contrat d'exclusivité etc... l'est tout autant après ;
- De réseau, les événements s'appuient sur des acteurs et des réseaux et se doivent d'être mis en réseau avec d'autres métropoles.

9. Groupe santé

9.1. Les tendances clés mis en évidence par le groupe

9.1.1. LES PROBLEMATIQUES URBAINES VONT GENERER UNE GRANDE DIVERSITE DE BESOINS ET INFLUER FORTEMENT SUR LES PRIORITES EN MATIERE DE SANTE

Les priorités en terme de santé sont essentiellement dues aux problématiques urbaines et à la concentration de population et d'activités.

La santé mentale des habitants semble être notée comme une priorité avec des constats comme :

- Suicides des jeunes,
- Grand isolement des étudiants dû à la masse de la population étudiante,
- Souffrance sociale, notamment des adolescents mais pas seulement,
- Impact du vieillissement de la population, notamment au niveau du 4^{ème} âge qui risque de vieillir en solitaire.

Mais aussi, les agglomérations qui concentrent des populations clandestines, comme :

- les demandeurs d'asile...

Ces populations n'ont plus accès aux soins gratuits. Si bien qu'on pourra assister à l'émergence de **foyers occultes de pathologie** : tuberculose...

Autres thèmes qu'il s'agit de traiter :

- Prévention en terme de **nutrition** autant auprès des enfants que des personnes en précarité, des personnes âgées (souvent dénutries)... **C'est un vrai problème de santé publique**. L'éducation à la santé est primordiale.
- Drogue, MST, alcool, tabac, chez les jeunes,
- Prévention du handicap due aux accidents de déplacements urbains : à pied, en 2 roues ou en voiture : quelles actions éducatives ?
- La santé numérique : Que faire devant des jeunes trop présents devant la télé ou les écrans informatiques ?
- La sécurité des patients : démultiplication des virus dans les hôpitaux due au nombre de malades,
- Surconsommation de médicaments,
- Pollution caractérisée par l'observation de nombreuses allergies : asthme...

- Manque de spécialités médicales déjà observées : psychiatres, pédiatres, endocrinologues...

En ce qui concerne les personnes âgées, le choc démographique est aujourd'hui connu. Demain, il faudra des lieux d'accueil et des services bien plus importants qu'il n'existe aujourd'hui.

A noter : le thème des pathologies urbaines a été aussi fortement mis en avant dans le groupe environnement mais sous un angle différent : la transformation de nos modes de vie, les effets de stress liés au modèle économique dominant (la compétition) et aux encombrements urbains génèrent de nouvelles pathologies de masse (tout le monde est et sera touché) que l'on observe déjà au quotidien et pour lesquelles il est nécessaire de progresser dans la connaissance des phénomènes ainsi que dans le travail en commun entre monde médical et monde des aménageurs et urbanistes.

9.1.2. LA COORDINATION DES ACTEURS POUR CONDUIRE DES POLITIQUES DE LONG TERME ET GERER DES SITUATIONS D'URGENCE

DANS UN MONDE PROFESSIONNEL ATOMISE, LA COORDINATION DES ACTEURS EST INDISPENSABLE

Les acteurs autour de la santé (recherche, prévention, soins) ne se connaissent pas : comment les coordonner ? Chaque organisme mène son action dans son coin !

Information en terme de santé : où s'informer ? c'est le « rôle » d'une agglomération d'informer.

Mise en œuvre de plans d'urgence : la canicule a moins frappé à Marseille en 2003, car les acteurs étaient rôdés à la territorialisation. Comment calquer le modèle à Lyon ?

Y aura-t-il à l'avenir d'autres situations d'urgence en milieu urbain, nécessitant des réponses de type cellule de crise ? (cf. par exemple, les effets de la pollution urbaine sur la santé des habitants, accidents de transports de matières dangereuses ?)

LA COORDINATION DES COMMUNES DU GRAND LYON

Aujourd'hui, il n'y a pas de compétence urbaine au niveau du Grand Lyon et c'est à chaque commune de conduire ou non un volet santé si elle le souhaite !

C'est plutôt un handicap pour les habitants : il n'y a **pas égalité d'accès à des services** ou informations bien utiles, à l'échelle Grand Lyon.

Par exemple, Lyon et Villeurbanne appartiennent au réseau OMS et relaient les politiques conduites. Pourquoi ne pas l'organiser à l'échelle Grand Lyon ?

Ne faut-il pas envisager une animation Grand Lyon qui assure cette égalité ?

La coordination est alors nécessaire. Il faut une **organisation territoriale de la santé** autant sur l'accès aux établissements, aux spécialistes (on peut attendre de 5 à 12 mois pour un RV ; quel lien généraliste-spécialiste ?) que pour l'accès à l'information et aux campagnes de prévention.

Tous les acteurs concernés sont à mettre en réseau : formation, recherche, associations, entreprises... il y a déjà beaucoup trop de doublons dans le système de santé (double examen pour les malades...).

Dans 10 ans, il s'agit que l'habitant du Grand Lyon ait une **cartographie des référents** de soins et d'informations (par pathologie ?...)

UN OBSERVATOIRE SANTE

Ne serait-ce pas le rôle du Grand Lyon ? Déjà des observations (diagnostics santé) sont conduites sur Ecully, Saint Fons... un échantillon tout à fait solide pour faire des constats. Aujourd'hui les résultats restent bien cloisonnés. Quelle méthodologie commune adoptée ? Nancy, Rennes sont plus en avance.

DES INFORMATIONS SIMPLES/ DES CAMPAGNES REGULIERES DE PREVENTION

Sur des problématiques de société et qui sont de vrais problèmes de santé publique : obésité, diabète, hypertension... Il s'agit de donner des messages simples mais réguliers aux habitants (personnes âgées, « mal nourris », jeunes...). Cela exige des moyens (mobilisation des médias...) mais aussi de la coordination d'acteurs pour faire des économies d'échelle. La prévention est à organiser. Le réseau des pharmacies est prêt à se mettre à disposition.

9.1.3. LES SPECIFICITES SANTE DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE

Lyon a une position géographique à la confluence de la Suisse, de la vallée du Rhône... C'est un carrefour de trafic de la drogue et plus qu'ailleurs, il s'agit de faire de la prévention et des soins.

Lyon Sud a une position de risque sanitaire due à la présence d'usines chimiques.

9.1.4. LA METROPOLE LYONNAISE, CENTRE DE RESSOURCES SUR LES PROBLEMATIQUES SANITAIRES ?

Lyon présente sur son territoire des centres et lieux ressources qui peuvent rayonner au-delà de l'agglomération et de ses habitants. On peut nommer :

- ORSPERE ou le centre d'observation et de recherche autour de la souffrance psychique ;
- Le canceropôle qui fait de Lyon un des 4 pôles d'excellence d'Europe ;
- L'activité autour du bio médical.

9.1.5. LES IMPACTS DU COMMERCE INTERNATIONAL SUR LE BIO MEDICAL

Le commerce international autour du médicament peut menacer l'équilibre actuel tant pour les entreprises que les bénéficiaires-habitants.

A ce jour, bon nombre de médicaments sont importés en France, notamment des USA qui accepte de faire du dumping pour la France. Cela va-t-il durer ?

Aujourd'hui, des personnes vont chercher des médicaments à l'étranger faute de les trouver sur le marché français : inégalité d'informations, inégalité de soins... si un dérèglement devait s'accroître, seuls les plus riches auraient accès aux traitements plus performants. Cela s'observe beaucoup sur les pathologies cancéreuses.

La France est en retard côté innovation et recherche autour des bio-technologies. Il n'y a plus de recherche côté infection ou antibiotique. Comment ne pas réagir ? Le Grand Lyon a-t-il un rôle dans le soutien aux programmes de recherche ?

Il s'agirait d'avoir en France une vraie politique autour des bio-technologies afin de parer à ces menaces. Quel pourrait être le rôle du Grand Lyon ?

9.2. En synthèse, quelques pistes pour Lyon 2020

Le thème de la santé est particulièrement vaste et difficile à traiter. On peut noter cependant que le groupe a mis en avant plusieurs points :

- En 2020, « la santé sera d'agglomération ou ne sera pas ». L'approche aujourd'hui morcelée du thème génère une opacité du système ainsi qu'une inégalité de traitement entre les citoyens selon les territoires.
- Les acteurs plaident tous pour une meilleure coordination entre les différents intervenants et mondes professionnels oeuvrant sur le champ de la santé. Cette coordination est rendue nécessaire à la fois pour mener des politiques de long terme et gérer des situations d'urgence.
- Les pathologies » urbaines et maladies de société (allergies, obésité, fatigue chronique, vieillissement...) vont prendre de plus en plus d'importance dans les années à venir puisqu'elles sont largement dépendantes de l'évolution des modes de vie et de notre démographie. L'agglomération peut certainement représenter un terrain d'expérimentation, d'innovation et de coordination sur ce champ : elle concentre des ressources intellectuelles, universitaires et un tissu d'entreprises particulièrement dense. Mais pour mener un grand projet sur ce champ, il sera sans doute nécessaire d'élargir le spectre des acteurs associés, comme le note le groupe environnement.

10. Groupe Rayonnement international

10.1. Les tendances mises en avant par les groupe

10.1.1. LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU GRAND LYON

Lorsque l'on parle de rayonnement international, il ne faut pas se limiter à la ville de Lyon, mais il faut prendre en compte le Grand Lyon dans son ensemble, voire la région urbaine de Lyon.

Pour bien positionner Lyon, faut-il jouer la carte Rhône-Alpes ?

La prise en compte d'un champ géographique plus ou moins large est une question de « marketing », de communication.

10.1.2. LA SOLIDARITE : UN ELEMENT FONDAMENTAL DU RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE

Un des aspects du rayonnement international de la ville de Lyon : le volet de ville solidaire ; être une métropole solidaire à travers deux actions :

- Solidarité vers d'autres pays : la coopération décentralisée de ville à ville, qui permet à Lyon d'accompagner dans son développement une ville d'un pays en développement ;
- Etre solidaire sur Lyon en accompagnant les associations qui agissent dans le domaine de la solidarité internationale.

Lyon est connu en Ethiopie et à Kaboul grâce à sa politique de solidarité.

Le Grand Lyon qui est connu à l'extérieur comme pôle humanitaire doit réaffirmer ses compétences dans ce domaine. Dans le cadre d'un pôle plus large, affirmant une vocation de ville solidaire ?

Nécessité d'éduquer la population à la solidarité (notamment les plus jeunes grâce à la diffusion d'un CD Room).

10.1.3. LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS EST-ELLE INDISPENSABLE POUR DONNER UNE STATURE INTERNATIONALE AU POLE VILLE SOLIDAIRE ?

- Nécessité d'une cohérence :
 - La vie associative est importante sur Lyon, elle contribue largement au rayonnement international de l'agglomération. C'est un atout mais aussi un handicap : il existe de nombreuses initiatives associatives mais qui ont du mal à se mobiliser pour des actions en commun ;
 - Il faut rechercher une cohérence entre les différentes actions de coopération décentralisée.
- Un meilleur partage des savoirs :
 - Ce qui est en jeu pour les 20 prochaines années : la mise en réseau des associations, la capacité à monter des projets de coopération internationale le partage des savoirs, autant de dimensions importantes pour accroître le rayonnement international du pôle lyonnais « ville solidaire ».

Ce partage des savoirs peut se faire par le biais d'un site internet, au sein d'une même structure et au sein de structures différentes.

10.1.4. LA QUALITE DE L'ACCUEIL COMME FACTEUR CLE D'UNE POLITIQUE DE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Pour que Lyon devienne une métropole internationale, il faut des structures internationales sur son territoire. Lyon possède ces structures : Palais des Congrès, Eurexpo.

Cependant il y a des faiblesses en matière d'infrastructures : pas assez de chambres d'hôtel, de taxis, il n'existe pas de liaison directe entre l'aéroport et Lyon.

Il y a donc une nécessité d'améliorer l'accueil pour les professionnels mais aussi pour le grand public.

Une réflexion sur l'accueil doit avoir lieu à tous les niveaux : chacun doit faire en sorte d'avoir le minimum d'information pour accueillir au mieux ceux qui arrivent dans la métropole.

Amélioration des infrastructures.

Elaboration d'un organigramme pour les cadres expatriés.

10.1.5. LA QUALITE DE VIE EST UN LEVIER DE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Une qualité de vie sur Lyon est nécessaire pour un bon rayonnement international.

Il faut que les étrangers qui viennent dans la région s'y sentent bien, cela passe par une certaine qualité de vie (culturelle, économique, sociale), de là en découlera une communication forte sur l'international. Lyon ne dispose pas d'une masse critique forte comparativement à d'autres métropoles, il faut donc faire jouer d'autres facteurs de type qualité de vie (cf. par exemple Copenhague).

10.1.6. LYON : METROPOLE FLUVIALE ?

Les fleuves sont un atout à développer pour le rayonnement international de Lyon :

- Aménager les berges du Rhône pour développer l'aspect ludique et spectacle des fleuves ;
- Remettre en eau l'ancien port de Lyon (à Vaise) pour en faire un port d'accueil des touristes.

Le Rhône et la Saône pourraient être de nouveaux moyens de transport : mise en place de navettes fluviales.

A noter : cette tendance a été aussi mise en avant dans les groupes environnement, en insistant sur la dimension identitaire des fleuves pour la métropole lyonnaise. Elle est aussi à rajouter plus largement au point précédent, la qualité de vie.

10.1.7. LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LYON PASSE AUSSI PAR LA VALORISATION DE SES TRADITIONS INDUSTRIELLES ET CULTURELLES

- Industrie de l'éphémère : questions tournant autour de la mode et de tout ce que peut apporter dans ce domaine l'industrie lyonnaise et son savoir-faire.
- Lyon pourrait redevenir une capitale de l'urbanisme comme elle l'a été début du 20^{ème} siècle en développant de réelles notions liées au développement durable (haute qualité environnementale).

A noter : ces dimensions ont été aussi mises en avant dans les groupes événementiel et environnement, ce dernier insistant sur l'enjeu de santé urbaine.

10.1.8. NECESSITE D'IMPLIQUER DAVANTAGE LA POPULATION SUR LE THEME DU RAYONNEMENT INTERNATIONAL ET DE S'INTERROGER SUR LES BESOINS DES DIFFERENTS ACTEURS

Lors de l'organisation d'évènements sur Lyon tels que Biovision, le G7... la population n'en voit que les aspects négatifs.

Il faut montrer aux habitants du Grand Lyon les avantages d'un rayonnement à l'extérieur. Cette implication du citoyen passe par l'organisation d'évènements plus proches du citoyen (Biovision trop spécialisé).

10.1.9. NECESSITE DE DETERMINER LA CIBLE DU RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Il convient de définir la cible du rayonnement international : les entreprises, une cible touristique, les associations... *A noter le groupe emploi mentionne la nécessité de développer une politique d'attractivité des cerveaux pour le Grand Lyon.*

10.1.10. L'IMAGE ACTUELLE DE LYON A L'INTERNATIONAL

- Lyon, capitale de la gastronomie, ville mise en lumière (8 décembre, ballades éclairées la nuit...);
- Les pays européens ont une image a priori négative (tunnel de Fourvière) mais la ville est classée au patrimoine mondiale de l'humanité. Lyon est donc perçue comme une ville à découvrir ;
- Hors Europe, aucune notoriété exception faite du Beaujolais ; mais dès que les étrangers ont découvert Lyon, ils en ont une image positive (qualité de vie) ;
- Lyon est perçue comme une ville « endormie » où il ne se passe pas grand chose ;
- Image d'une ville peu accueillante (comparée à Barcelone par exemple).

Chaque milieu a sa perception de Lyon ; elle diffère en fonction des professions de chacun (Lyon capitale de l'humanitaire : est-ce une image connue de tous où seulement de ceux qui y travaillent et qui en bénéficient ?).

Est-il possible de faire converger ces différentes images ?

10.1.11. LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LYON EN 2020

Quels sont les atouts sur lesquels Lyon doit miser pour rayonner internationalement ?

- Valorisation de son site géographique : ville au confluent de deux grands fleuves. L'eau est un vecteur à utiliser dans la communication.

-
- Toutes les villes vont revendiquer l'innovation, Lyon pourrait se démarquer et mettre en avant une main d'œuvre qualifiée. Ce qui pourrait contribuer à son rayonnement international : Lyon, ville d'intelligence (en science exacte mais aussi en sciences humaines).
 - Travailler la notion de savoir faire : il y a des vrais savoir faire à Lyon ; il faudrait les mettre en avant. (exemple : Lyon, 1^{ère} ville française de fabrication de bijoux).
 - Lyon, pilier de la résistance française : utiliser cette image pour montrer que Lyon est une ville avec des valeurs, des convictions.

10.2. En synthèse quelques pistes pour Lyon 2020

Les groupes ont mis en exergue que le rayonnement international d'une métropole est par essence :

- Multidimensionnel mais aussi spécialisé lorsque l'on parle d'une métropole comme Lyon qui à l'échelle internationale, pèse peu et est souvent peu identifiée.
- Portée par ses acteurs, et propagée à travers les multiples réseaux d'acteurs internationaux dans lesquels ces acteurs s'insèrent.
- Communicant, au sens où bien souvent c'est d'abord l'image, la perception première qui joue par rapport à une réalité plus ou moins objectivable, plus ou moins démontrable.
- Conflictuel, entre le souci légitime d'une métropole d'orienter son développement sur l'international et sa base, plus prudente, qui peut s'avérer moins extravertie et réclamer une politique plus orientée mass market et donc moins spécialisée.

Le rayonnement d'une métropole s'opère par multiples canaux, sur la base de réseaux d'acteurs et de communication. Il est indispensable pour relever le challenge économique visant à attirer les cerveaux et les talents.

11. Dialogue des cultures

11.1. Les tendances clés mises en avant par le groupe

11.1.1. DISTINCTION PREALABLE ENTRE LE CULTUREL ET LE SOCIAL

Il ne faut pas mélanger l'aspect culturel et l'aspect social : il y a des chômeurs qui vivent dans des ghettos en périphérie et qui ont la même culture que nous et inversement.

11.1.2. TENDANCE DEPUIS 20 ANS : GENERALISATION DU COMMUNAUTARISME

Notre société éprouve des difficultés en ce qui concerne le rapport à l'autre : il faut que l'autre nous ressemble. (un citoyen avec la même langue, les mêmes lois). La République n'a jamais reconnu les minorités (corses, bretons, etc.). Le communautarisme se généralise. Si on poursuit cette tendance on s'oriente vers une société clivée avec des ghettos sociaux et culturels. Les ghettos en périphérie lyonnaise sont déjà une réalité. Attention cependant : le ghetto suppose une capacité d'organisation des communautés ; on a parfois le sentiment que cette capacité n'existe pas et qu'il s'agit plutôt d'une logique de repli pour échapper à un système qui ne reconnaît plus l'individu.

Jusqu'ici les solutions qui ont été recherchées l'ont été dans un sens social. La solution ne serait-elle pas dans l'utilisation culturelle et artistique de ces richesses ?

11.1.3. JUSQU'OU DOIT-ON ACCEPTER LA DIFFERENCE ?

La société est faite de ces différences. Les piliers de la communauté républicaine : la multiplication des expressions politiques, culturelles, syndicales, etc.

Quelles sont les limites de ces différences ? comment conjuguer la multiplicité de ces différences ?

- La différence ne doit pas empiéter sur celle des autres.
- Le ciment autour de toutes ces communautés, c'est le référent commun qu'est la loi.

11.1.4. NECESSITE DE PASSER DU CHOC DES CULTURES AU DIALOGUE DES CULTURES

Au sein de la société mondialisée, se développe une logique d'affrontement culturel (Bush Ben Laden/ Israël Palestine) ; il faut l'abandonner pour aller vers un dialogue culturel.

11.1.5. DIFFICULTE D'ETABLIR CE DIALOGUE CULTUREL

La question qui se pose : quelle consistance donner à ce dialogue au sein de notre société républicaine ?

Il y a parfois une absence de dialogue en France car les conditions du dialogue n'existent plus. Le phénomène de communautarisation fait que certains endroits en France deviennent des lieux de non droit où le ciment républicain n'a plus de sens.

- Est-ce dû à une défection du citoyen ?
- Ou à une défection de la République ?

Il ne faut pas faire reposer toutes les responsabilités sur la République. Il existe un phénomène d'individualisation au sein de notre société qui rend difficile le dialogue. Vient s'ajouter à cela la peur de l'autre.

Il faut donc se donner les moyens du dialogue et amener les gens à s'éclairer sur leur propre culture et sur la culture des autres.

11.1.6. NE FAUT-IL PAS RECHERCHER UN DIALOGUE DES VALEURS PLUTOT QU'UN DIALOGUE DES CULTURES ?

Une idéologie du « différencialisme » se développe : chaque homme devrait être déterminé par l'endroit d'où il vient. Certain prônent l'idéologie suivante : chaque homme, du fait de l'endroit où sont nés ses parents et ses grands-parents devrait correspondre à un modèle qui lui préexiste, ce qui lui interdirait l'accès au comportement du pays dans lequel il vit.

Or, chaque homme, où qu'il naisse, a le droit de construire sa culture et son histoire.

Ce n'est pas là d'où l'on vient mais les valeurs que l'on partage qui peuvent permettre de construire un espace commun qui n'est interdit à personne.

Le rapprochement peut s'opérer à travers le partage de valeurs (attachement à la république et à un monde de justice, d'égalité et de fraternité).

Aujourd'hui, les différences sont sociales ; le problème ne résulte pas des différences culturelles mais de l'interdiction d'accès aux mêmes chances, du fait que l'on ne puisse pas se reconnaître comme appartenant au même espace.

11.1.7. LE PHENOMENE RELIGIEUX : L'ENJEU DE 2020

L'idéologie du métissage, en pleine expansion ces dernières années est en train de stagner. Parallèlement le phénomène religieux va se développer.

Ce retour du religieux est une tendance forte qui va soit s'accompagner de dialogues, soit entraîner des clivages de plus en plus forts.

Les politiques s'y prennent tellement mal avec la religion musulmane qu'on peut s'inquiéter pour les prochaines décennies.

Enjeu de ces prochaines années : comment va-t-on aborder de manière républicaine ce phénomène religieux ?

11.1.8. NECESSITE D'UN TRAVAIL TRANSVERSAL POUR ETABLIR UN DIALOGUE EFFICACE

En 2020, l'enjeu est de rechercher tous les lieux, tous les gestes qui peuvent instaurer le dialogue et ne pas se cantonner au domaine culturel. Le travail dans la durée va nécessiter une approche transversale. Par exemple, la mise en place des transports publics à des tarifs très intéressants qui s'accompagne d'une politique incitative à l'utilisation de ces transports. Ce projet peut conduire à un brassage de toutes les catégories sociales dans les transports publics.

Le dialogue des cultures ne peut-il pas commencer ici ?

11.1.9. LA DISCRIMINATION POSITIVE EST-ELLE LA MEILLEURE SOLUTION A L'INTEGRATION ?

Peut-on imposer au Sytral une politique de transport autre que celle appliquée à l'heure actuelle ; est-ce que la COURLY va réussir à appliquer la politique suivante : embaucher préférentiellement à un niveau de qualification égale des personnes d'origine étrangère.

N'existent-ils pas d'autres possibilités ?

12. Déplacements

12.1. Les tendances clés mises en avant par le groupe

12.1.1. LE TERRITOIRE DE REFLEXION POUR LA QUESTION DES DEPLACEMENTS

Lorsque l'on parle de déplacement, le territoire à prendre en compte est celui de l'aire urbaine, c'est à dire celui qui correspond à l'espace de déplacement domicile-travail.

Deux enjeux :

- Le rayonnement international de Lyon ne peut s'affirmer que si la politique des déplacements est pensée à l'échelle régionale (on doit pouvoir aller à l'aéroport Saint Exupéry aussi bien depuis Lyon que depuis Saint Etienne ; le problème de la relation avec Genève en terme de transport aérien).
- A l'échelle locale, la réflexion porte sur les déplacements domicile travail.

12.1.2. UNE INCERTITUDE QUANT A LA REALISATION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES

Les projets :

- Autoroutes : A 89, A 45, bouclage du périphérique à l'ouest, grand contournement ouest ;
- Projets liés à la liaison Lyon Turin, grand contournement de l'agglomération par l'est ;
- Prolongement de la ligne B.

La question de leur réalisation se pose notamment en raison des problèmes de financement.

12.1.3. LE PROLONGEMENT DE LEA

La liaison de Léa s'arrête à la Part Dieu ; les schémas directeurs ont une vision trop étroite ; la liaison Saint Etienne / Saint Exupéry devrait pouvoir se faire sans avoir à changer de moyen de locomotion.

12.1.4. LE MORCELLEMENT TECHNIQUE ET INSTITUTIONNEL : UN FREIN A L'EFFICACITE DE LA POLITIQUE DES DEPLACEMENTS

Les autorités ne sont pas à la dimension de l'aire des déplacements d'où des difficultés de coordination, d'intégration, on bute aux frontières des territoires.

La solution passe-t-elle par la mise en place d'une autorité organisatrice unique ? c'est déplacer le problème à une autre échéance car les frontières se déplacent.

Le développement des transports en commun à une échelle pertinente passe par une meilleure coordination des autorités régulatrices de transport, d'où la nécessité de trouver des modes de gouvernance différents.

12.1.5. UNE NECESSAIRE ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES A L'EVOLUTION DES COMPORTEMENTS

Les comportements vont évoluer suite à une prise de conscience de la population de sa responsabilité dans la dégradation de l'environnement. Le Grand Lyon va devoir réorganiser ses services et s'adapter à cette évolution.

- Les lignes de métro sont trop courtes pour être attractives et pousser la population à laisser sa voiture en périphérie.
- Pourquoi un projet comme Léa s'arrête-t-il à Meyzieu ?
- Saturation des parcs relais.
- Pas d'espace pour mettre les vélos dans les tramways.
- L'auto train est peu développé bien qu'il présente de nombreux avantages (moins de pollution...).

12.1.6. L'ASSOCIATION DE LA QUESTION DU DEPLACEMENT ET DE LA SANTE PUBLIQUE

Le problème de la sédentarisation de la population se pose. Le développement des modes doux peut-être pensé comme une anticipation de politique de santé publique : moyen de maîtriser la sédentarisation et l'obésité.

12.1.7. LA SOLUTION D'UNE CONTRIBUTION MIEUX PARTAGEE POUR FINANCER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Faire de l'automobiliste un contributeur du financement des politiques de transport urbain (solution identique à celle qui existe à Londres : péage à l'entrée du centre ville).

Pourquoi ne pas faire payer les transports en commun à travers la taxe d'habitation ?

12.1.8. LES TENDANCES POUR 2020

- Les comportements vont évoluer face au problème de l'énergie :
- Utilisation de plus en plus fréquente des modes doux : marche, vélo...
- Désir de pouvoir aller sur Lyon sans devoir prendre la voiture.
- L'avion ne sera pas aussi démocratisé qu'aujourd'hui pour des questions de coût d'énergie ; la réponse à la mobilité à grande échelle passera par le développement du réseau TGV.
- Problématique de la question du territoire concerné par la politique de déplacement. La compétence du SYTRAL est limitée au Grand Lyon.
- Parallèlement, on va assister à un retour sur le centre ville donc à une plus grande utilisation des modes dits doux. Diminution des migrations de population.
- La problématique du transport des marchandises : Il faut trouver un équilibre entre les considérations liées au commerce moderne (toujours plus de rapidité) et la solution la moins coûteuse en dépense d'énergie.

13. Premiers éléments de conclusion

13.1. Sur le processus :

Les deux sessions d'écoute ont fait apparaître des groupes contributifs, avec l'apport d'idées nouvelles et de points de vue originaux même si pour certains groupes, on n'a pas échappé à des revendications sans rapport avec l'objet de la réunion ni à un certain nombre d'idées reçues.

De manière générale, les groupes ont cependant eu un peu de mal à dépasser le registre du constat, à développer une vision à moyen terme. Il a fallu souvent reformuler pour les inciter à se projeter dans l'avenir.

Enfin, pour certains groupes, on note une envie des membres, une appétence pour poursuivre la démarche, voire pour se situer dans le registre propositions et pistes d'actions. De ce point de vue, il faudra sans doute aussi apporter des réponses dans la suite de la démarche.

13.2. Sur le fond

Une dimension transverse à tous les groupes a émergé, quel que soit le thème considéré : un besoin de coordination des acteurs, d'échanges d'expériences, de mise en réseau des professionnels, de décroisement, voire de « démonstration » expérimentation.

« L'agglomération miracle » ? tous les acteurs l'appellent de ses vœux pour dépasser les politiques communales ou des institutions, créer de la coordination et de l'échange d'expériences. Ce sera sans doute difficile à satisfaire, des choix devront s'opérer.

13.2.1. LES THEMES PREDOMINANTS

On peut les classer en plusieurs catégories :

- Les évolutions de société auxquelles le Grand Lyon va devoir, tant bien que mal, s'adapter en 2020 ;
- Le volet métropolitain, comment la métropole lyonnaise peut elle se différencier vis à vis des métropoles européennes et internationales ? Quelle(s) aventure(s) collectives le Grand Lyon est il en mesure de proposer aux acteurs/habitants ?

LE REGISTRE DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES, ET DE SOCIÉTÉ AUXQUELLES LE GRAND LYON DOIT SE PRÉPARER

Citons ici la part des seniors, l'évolution des valeurs collectives (plus grand individualisme, recherche de nouvelles aventures collectives en dehors de l'entreprise, retour du religieux, développement de communautés). Ces évolutions vont forcément produire des effets sur la ville, la manière de la produire et de la fréquenter, etc.

LE VOLET METROPOLITAIN ET LES AVENTURES COLLECTIVES

Si l'on suit les travaux des groupes, on peut observer :

- que la métropole lyonnaise dispose d'une taille critique relativement faible vis à vis de ses concurrentes ; en toute logique, elle devrait être en capacité de se spécialiser et d'adopter des positionnements originaux (notons ici que souvent le débat a abordé la question de la spécialisation versus la diversité)
- dans le même temps, les constats ont mis en avant la nécessité pour les nouvelles générations de se projeter dans des aventures collectives qui ne sont pas forcément celles de l'entreprise.

La question clé pour Lyon 2020 sera de concilier ces deux tendances : conforter son rôle de métropole, proposer des aventures collectives. Il nous semble que les groupes ont assez bien mis en évidence les leviers sur lesquels le Grand Lyon peut agir.

Le premier porte sur le concept de « **métropole événementielle** » pour reprendre les conclusions assez convergentes des groupes événementiels, culture et création, rayonnement international. Ce qui demain fera encore plus la distinction entre métropole réside bien dans son rayonnement international en matière de production, création et diffusion d'événements. Ceci suppose vraisemblablement de développer une politique plus globale, autour des champs suivants :

- D'agglomération, les événements sont pertinents à organiser à cette échelle
- De gamme, en permanence, il faut être en capacité de proposer grands et petits événements, grands publics ou publics cibles, économiques ou festifs...
- D'innovation : la création d'événements nouveaux représentera peut-être 20% de la métropole événement, il faut cependant être en capacité d'incuber les nouveaux événements, de prendre des risques en s'appuyant sur les nouveaux concepts, tendances de sociétés etc...

-
- De partenariat public privé : le financement public est indispensable pour créer les conditions de reconnaissance de l'événement, le partenariat public privé sous forme de mécénat, sponsoring, contrat d'exclusivité, etc. l'est tout autant après
 - De réseau, les événements s'appuient sur des acteurs et des réseaux et se doivent d'être mis en réseau avec d'autres métropoles

Le second levier s'appuie sur la capacité du Grand Lyon à construire un vrai projet original et différenciant, à développer **un réel pôle de compétences et de compétitivité de niveau mondial autour de la thématique santé/environnement et urbain.**

En effet, la transformation de nos modes de vie, les effets de stress liés au modèle économique dominant (la compétition) et aux évolutions technologiques ainsi qu'aux encombrements urbains génèrent de nouvelles pathologies de masse (tout le monde est et sera touché) que l'on observe déjà au quotidien : allergies, stress, syndrome de fatigue chronique (1,5% de la population touchée), etc. Le coût est énorme pour la santé publique.

Ces pathologies mettent en évidence plusieurs enjeux de santé publique :

- il est nécessaire de progresser dans la connaissance des phénomènes dans une économie de la santé où les dimensions prévention sont et seront de plus en plus fondamentales à l'avenir compte tenu des possibilités technologiques offertes par les bio et la bio informatique. Ceci souligne un enjeu fort pour l'un des points forts de la métropole lyonnaise : le diagnostic, l'immunitaire ;
- il est aussi nécessaire de décloisonner les milieux de travail entre le monde médical , le monde des aménageurs et urbanistes et le monde des décideurs politiques de façon à progresser rapidement sur le champ de la connaissance et des décisions de fabrication de la ville.

Les pathologies » urbaines et maladies de société (allergies, obésité, fatigue chronique, vieillissement...) vont prendre de plus en plus d'importance dans les années à venir puisqu'elles sont largement dépendantes de l'évolution des modes de vie et de notre démographie. L'agglomération peut certainement représenter un terrain d'expérimentation, d'innovation et de coordination sur ce champ : elle concentre des ressources intellectuelles, universitaires et un tissu d'entreprises particulièrement dense.

Dernier levier identifié, la question transversale **de l'attractivité future de la métropole** et sa capacité à mener une réelle politique dans la durée. Le constat qui est porté par les différents groupes insiste sur le fait que les clés de la compétition économique résideront encore plus que dans le passé dans l'innovation, l'attraction des cerveaux, etc.

La métropole lyonnaise ne se caractérise pas par une attractivité exceptionnelle sur ce champ : doit-elle se doter d'une politique plus volontariste sur ce champ ?

Ce qui pose la question de la faisabilité d'une telle politique (accessibilité pour la métropole lyonnaise), du ciblage de cette politique et des leviers utilisés pour ce faire.

Enfin, chaque groupe l'a pointé : le développement se fera de plus en plus sur la base **des acteurs existants et des réseaux qu'ils peuvent mobiliser**. La gouvernance, la capacité de Lyon 2020 à mobiliser ces réseaux et à leur proposer des aventures collectives sera décisive : les modes de faire compteront tout autant demain.